



## FICHE INSCRIPTION STAGES 2020

### COORDONNÉES DES PARENTS

M./ Mme (en lettres majuscules).....

Parents/ Père/ Mère (1) de (nom et prénom de l'enfant) .....

Adresse : .....

Code postal et ville : .....

Date de naissance de l'enfant : ...../...../20..... (JJ/MM/AAAA)

En classe de  PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1  CM2  6ème  5ème  4ème  3ème

Tél. : ...../...../...../...../.....

Adresse mail : .....

Comment nous avez-vous connu ? .....

Etablissement scolaire fréquenté par votre enfant .....

### Stage vacances scolaires 2020

Hiver du 17 au 21 février  Printemps du 20 au 24 avril

Été du 29 juin au 3 juillet  Été du 24 au 28 août

de 10h à 12h pour les 6èmes/ 5èmes  de 14h à 16h pour les 4èmes/3èmes

### INSCRIPTION

La place de votre enfant est réservée sous réserve de réception de la fiche et du règlement avant le démarrage du stage.

Autorisation de diffusion d'images pour la Tiny Tiny School :

Dans le cadre d'activités promotionnelles, des photos et vidéos peuvent être prises/ tournées par les animateurs de la Tiny Tiny School. Ces images et vidéos peuvent être diffusées sur les supports de communication ou de promotion : site internet, présentations, dépliants. Si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant soit diffusée dans ces supports, merci de nous le notifier ci-dessous :  Je n'autorise pas la diffusion de mon image sur les différents supports de communication de la Tiny Tiny School.  Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente en page 2 de ce document.

### MONTANT DE L'INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant de l'inscription au stage s'élève à 135 € pour le stage (pour les 5 jours) J'opte pour la formule de règlement suivante :

1 chèque de ..... € (2)  ...€ en chèques vacances et ..... € en chèque ou espèces (2)

Fait à ..... le ...../...../20....

Signature

1) cocher la mention utile (2) chèque à l'ordre de la Tiny Tiny School



### **Objet**

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la Tiny Tiny School et le client. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par la Tiny Tiny School implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la Tiny Tiny School.

### **Les inscriptions**

Pour chaque enfant, un formulaire d'inscription doit être rempli et signé par ses parents. Les inscriptions sont à remettre à la Tiny Tiny School accompagnées des règlements. L'inscription engage les parents pour l'intégralité du stage. Aucun remboursement ne sera accordé, sauf cas de force majeure (maladie grave de l'enfant ou déménagement). Dans ce dernier cas, une demande écrite des parents devra être adressée au siège de la Tiny Tiny School. La Tiny Tiny School se réserve le droit d'annuler un stage ou un atelier si le nombre de participants est insuffisant. Toute inscription ne devient définitive qu'après paiement effectué.

### **Droit de rétractation**

Le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Pour exercer son droit de rétractation, le client devra informer La Tiny Tiny School par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à Tiny Tiny School 3 avenue de l'Aumônerie 44000 Nantes, dans les 14 jours suivants l'inscription (date de signature figurant sur la fiche d'inscription faisant foi). Le client perd son droit de rétractation lorsque la prestation a démarré durant le délai de 14 jours à sa demande expresse.

### **Résiliation**

Aucune résiliation ne sera acceptée pour un stage vacances quel qu'en soit le motif. Pour une inscription annuelle, l'inscription sera définitive pour la Saison à partir de la troisième séance et aucune résiliation ne pourra plus être effectuée sauf cas grave de force majeure dûment justifié par le client et soumis à l'appréciation de la Tiny Tiny School. Dans ce cas, seuls les frais d'inscription et d'acquisition du manuel ainsi que les séances dispensées seront dus, les valeurs retenues étant celles du prix public TTC. Le remboursement du solde sera alors effectué dans les 90 jours.

### **Décompte, règlement**

Le décompte comprend la cotisation, les frais de participation et les fournitures pédagogiques. Le règlement se fait en une seule fois par chèque. Le chèque sera encaissé au démarrage du stage.

### **Droit à l'image**

La Tiny Tiny School est autorisée, sauf décision contraire des parents, à photographier ou filmer les enfants lors des séances d'animation dans le cadre de leurs activités en groupe aux seules fins de diffusion sur les espaces internet de la Tiny Tiny School. Tout refus ou limitation d'une telle diffusion devra être mentionné sur la fiche d'inscription.

### **Matériel - Propriété Intellectuelle**

Tout matériel (livres, revues, matériel informatique...) mis à disposition et utilisé dans le cadre des prestations dispensées par la Tiny Tiny School reste sa propriété exclusive. Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et sur les espaces internet de la Tiny Tiny School sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de son titulaire. Il est strictement interdit de reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser de quelque manière, à quelque titre et pour quelque raison que ce soit, même partiellement, ces éléments sous quelque langue, forme, support et format que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Tiny Tiny School.

### **Données à caractère personnel**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des données nominatives le concernant exerçable auprès de la Tiny Tiny School.

### **Calendrier**

En cas d'absence de l'animateur, et si son remplacement immédiat n'a pas été possible, l'heure de l'atelier sera reportée à une date ultérieure. La Tiny Tiny School s'engage, dans la mesure du possible, à prévenir les parents du report de l'atelier. Les enfants ne seront pas renvoyés chez eux sans avoir la certitude qu'ils n'y soient pas attendus.

### **Comportement-Discipline**

Dans le cas de comportements persistants d'un enfant portant atteinte de manière préjudiciable à la bonne conduite des ateliers, la Tiny Tiny School, après un premier avertissement auprès des parents qui serait resté sans effet, se réserve le droit d'exclure l'enfant pour une période temporaire ou définitive. Le règlement de la prestation souscrite restera intégralement dû à la Tiny Tiny School.

### **Non sollicitation**

Le client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement la/le/les intervenants pédagogiques de La Tiny Tiny School et de recourir à leurs services pour toute autre mission que celle qui lui aura été confiée par La Tiny Tiny School.

### **Assurance Responsabilité Civile**

Notre assurance en responsabilité civile couvre les enfants entre eux et vis à vis des tiers, le parent-hôte vis à vis des enfants et des tiers. La police couvre donc d'éventuels dommages matériels et/ ou corporels causés par les enfants ou l'animateur participant à l'atelier. Toutefois, La Tiny Tiny School ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant aux enfants.